

# SCOT DU SISTERONAIIS-BUËCH

Ateliers thématiques pour le DOO

Le 11 mars 2024 – Salle des fêtes de Serres



Communauté de Communes  
du Sisteronais-Buëch

## COMPTE-RENDU

### 1. Liste des présents

---

#### Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch :

- Coralie DE MORTIER (cheffe de projet SCOT)
- Alexandre MOUGIN (Directeur du pôle Attractivité et du développement)

#### Elus

- Patrick CLARES (Sisteron)
- Bernard CODOUL (Sisteron)
- Gilles CREMILLIEUX (Orpierre)
- Martial ESPITALLIER (Nossage et Bénévent)
- Robert GAY (Mison)
- Isabelle LAMONTRE-MOULIN (Laragne-Montéglin)
- Pascal LOMBARD (Saléon)
- Michèle MAFFREN (Laragne-Montéglin)
- Philippe MAGNUS (Lachau)
- Renée MAOUI (Laborel)
- Hervé MIRAN (Valavoire)
- Alain MONTAY (Le Poët)
- Gérard NICOLAS (Val-Buëch-Méouge)
- Jean-Christophe PIK (Valernes)
- Daniel ROUIT (Serres)
- Marianne ROUX (Villebois-les-Pins)
- Jean SCHULER (Trescléoux)
- Lionel TARDY (Rosans)
- Joëlle VATAIN (Montjay)
- Emilie VAUTRIN (Clamensane)
- Frédérique XAVIER (La Piarre)
- Luc DELAUP (L'Epine)
- Georges PAPEGAY (Le Poët)
- Jean-Yves SIGAUD (Turriers)
- Juan MORENO (Ventavon)
- Jean-Pierre TEMPLIER (Sisteron)

#### Personnes Publiques Associées

- Frédéric CANO (DDT04)
- Aurélie SAGNIER (SMEA)
- Jocelyn MATHIEU (Chambre d'Agriculture)

#### Associations, Habitants présents :

- Lucienne BALLANGE (SAPN-FNE 05)
- Dominique BANHOLZER (Habitant de Serres)
- Nicolas CANDELIER (Habitant de Sisteron)
- Eric CHAPON (Habitant de Trescléoux)
- Arnaud LISMONDE (Habitant de Thèze)

- Etienne DECLE (SAPN 05)
- Gérard HANUS (Terre de liens / collectif citoyen pour un autre photovoltaïque)
- Véronique PLAIGE (SAPN-FNE 05)
- Michel VATAIN (Habitant de Montjay)

**Cittanova Bureau d'études :**

- Catherine Barrau (Urbaniste)
- Sarah Deschamps (Urbaniste)

## 2. Objet et contenu de la réunion

---

Le Sisteronais-Buëch a adopté sa stratégie politique d'aménagement (le PAS, Projet d'Aménagement Stratégique) le 10 octobre dernier. Le PAS est le document dans lequel un certain nombre d'orientations et de volontés politiques ont été écrites, portant sur de nombreuses thématiques liées au développement du territoire : environnement, habitat, économie, agriculture etc.

Il est désormais question de déterminer la manière dont vont s'appliquer ces orientations sur le territoire, dans un document qui se nomme le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce dernier décline les orientations écrites dans le PAS de manière chiffrée et réglementaire, qui s'appliqueront ensuite dans les documents d'urbanisme locaux.

Le but des ateliers est de réfléchir collectivement à ces conditions d'applications avec les élus, citoyens, personnes publiques associées (PPA), associations et habitants. Les personnes présentes ont pu exprimer leur avis sur le niveau d'ambition et d'encadrement souhaité pour chaque prescription thématique du document cadre.

Les thématiques abordées pendant l'atelier constituent une liste non exhaustive des thématiques qui seront traitées dans le DOO. L'aménagement commercial et l'environnement & le paysage sont deux thématiques qui soulèvent des enjeux dans le PAS et qui nécessitent un arbitrage sur le degré d'ambition à donner pour la suite.

**Les participants étaient répartis comme tel :**

TABLE 1 – Robert Gay – Gérard Hanus – Arnaud Lismonde – Philippe Magnus – Alain Montay – Daniel Rouit

TABLE 2 – Lucienne Ballange – Luc Delaup – Marianne Roux – Emilie Vautrin – Jean-Yves Sigaud

TABLE 3 – Dominique Banholzer – Bernard Codoul – Jean Schuler – Joëlle Vatain

TABLE 4 – Gilles Cremillieux – Gérard Nicolas – Nicolas Candelier – Georges Papegay

TABLE 5 – Etienne Decle – Isabelle Lamontre-Moulin – Renée Maoui – Jean-Christophe Pik – Aurélie Sagnier – Jean-Pierre Templier

TABLE 6 – Michèle Maffren – Véronique Plaige – Jocelyn Mathieu – Juan Moreno

TABLE 7 – Pascal Lombard – Hervé Miran – Michel Vatain – Frédérique Xavier

TABLE 8 – Frédéric Cano – Eric Chapon – Patrick Clares – Martial Espitallier – Lionel Tardy

### 3. Synthèse des échanges et conclusion

---

M. le Vice-Président, Philippe Magnus, rappelle le contexte de la tenue de ces ateliers dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Sisteronais-Buëch. Il introduit les objectifs de la séance du jour qui s'inscrit dans le cadre de la phase du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), document réglementaire et opposable du SCOT.

Une rapide introduction et présentation des consignes est faite par Cittanova pour lancer les ateliers. Les participants sont regroupés en 8 tables, chacune composées d'élus, de citoyens ou de partenaires. Chaque table dispose d'un questionnaire A3 sur lequel il est demandé d'annoter les choix pour chacune des prescriptions thématiques.

#### **Bilan des ateliers par groupes :**

Après 1h30 de travail, un rapporteur pour chaque groupe est invité à présenter la conclusion des choix effectués de manière synthétique :

**Table 1** : les participants ne souhaitent pas de limite de taille pour les commerces, afin de favoriser la mixité et faciliter l'implantation. Ils soulignent le rôle de chaque commune dans le soin à porter aux entrées de ville et village et leur qualité paysagère (favoriser l'initiative communale). En matière de gestion de la ressource en eau, ils souhaitent favoriser une mutualisation de la ressource avec les communes limitrophes (entraide). Le groupe affirme la volonté de préserver les espaces naturels et forestiers des parcs photovoltaïques.

---

**Table 2** : la valorisation et le maintien des commerces existants est une volonté forte exprimée dans le groupe. Ce dernier souhaite une mixité dans les zones industrielles, artisanales et commerciales. De plus, ils ne sentent pas concernés par les plateformes logistiques. En ce qui concerne les contraintes environnementales, le groupe estime que le territoire est très protégé et souhaite une certaine nuance dans les prescriptions à inscrire dans le SCOT. Il s'agit de trouver une juste ambition entre maintien des paysages et développement urbain et propose en ce sens la création d'une **charte paysagère commune**.

---

**Table 3** : le groupe souhaite favoriser l'économie locale et privilégier des activités à taille humaine, sans spécialiser spécifiquement les zones d'activités industrielles et artisanales (mixité). En terme d'enjeux environnementaux, le groupe souhaite **inciter à la plantation d'arbres et la préservation des massifs forestiers**.

---

**Table 4** : le **territoire de proximité** est ici exprimé à travers l'accessibilité pour tous aux commerces de proximité et le développement accru du circuit-court et est une ambition partagée au sein du groupe. Il s'agit dans cette réflexion de valoriser et d'appuyer le développement à partir de l'existant. Le **tourisme vert** peut s'appuyer sur le **patrimoine vernaculaire du territoire** (moulins, chemins, patrimoine bâti). Toutefois son développement doit être pensé dans sa globalité, en réfléchissant notamment aux **enjeux de mobilité** : penser le développement d'une offre de transports pour éviter la construction de poches de stationnement au fonctionnement saisonnier (période estivale surtout) et encourager la desserte des petits villages.

En matière d'activité économique, l'ambition affichée ici est de ne pas figer la localisation de l'artisanat, notamment pour **permettre l'installation de l'artisanat dans les petits villages**. Le groupe affirme une forte volonté de privilégier **l'usage des bâtiments et locaux vacants pour l'activité**, afin d'éviter la construction et l'étalement sur le territoire.

Les enjeux environnementaux et paysagers font consensus, notamment pour la valorisation des entrées de ville, la végétalisation et la désimpermeabilisation dès que cela est possible et l'intégration paysagère des constructions et pour la création ou la valorisation d'une filière bois locale.

---

**Table 5** : Le groupe veut porter une attention particulière à la protection des terres agricoles et veut notamment nuancer le développement de l'agrotourisme. Le développement d'une **filière bois locale** est également mentionné, et ce notamment pour la construction. Une attention est portée à l'usage et la **plantation d'essences locales dans un contexte d'adaptation au changement climatique**. Globalement, la thématique environnementale a suscité de nombreuses discussions, réflexions et débats, notamment au sujet du photovoltaïsme. Jugé trop consommateur d'espace, le groupe se montre défavorable à son développement sur les espaces agricoles, naturels et forestiers, au sol.

---

**Table 6** : Le groupe a mis en évidence la volonté de développer la filière bois locale. En revanche, il n'y a pas eu d'accord dans le groupe en ce qui concerne les milieux naturels.

---

**Table 7** : La volonté est de **s'appuyer sur les spécificités locales du territoire et sur les réalités du territoire**. Notamment en ce qui concerne les zones d'activités, les participants considèrent important de laisser une mixité dans ces zones : artisanat, industrie, commerces. Les participants, majoritairement issus de petites communes, ne se sentent pas concernés par les prescriptions de désimperméabilisation. Le groupe suggère une réflexion sur le **devenir post-exploitation des carrières**. En effet, une fois l'exploitation terminée, les carrières constituent de véritables **enjeux en matière d'intégration dans le paysage mais également de renaturation**.

---

**Table 8** : **Axer l'attractivité en lien avec la diversité des paysages** est une des ambitions relevées par le groupe. Le paysage est vu comme **une ligne directrice et partagée**. Cette ambition est notamment portée en matière d'insertion paysagère pour le **traitement de la publicité** sur le territoire (mener un règlement de publicité). **Les enjeux paysagers en lien avec le risque incendie** a également été relevé et concernera tôt ou tard le territoire de la CCSB. **La gestion de la ressource en eau, l'exigence en matière des milieux naturels et de valorisation de la trame verte et bleue** est également un sujet fort. Les participants insistent sur le fait de ne pas faire une « industrialisation du vert », être ambitieux sur la thématique environnementale mais de manière qualitative. Par exemple, en matière d'utilisation des ressources minérales, **l'utilisation des carrières locales existantes pour relocaliser l'activité des ressources minérales** est ressortie. Le groupe se prononce en faveur d'un **maillage de commerces de proximité**. Ce qui les amène à soulever la problématique du stationnement pour les centralités commerciales et les communes dominées par l'automobile. Nous pouvons noter que **la mobilité est un enjeu fort pour le territoire**. Une réflexion est proposée au niveau des formes urbaines, le groupe propose notamment de penser la **densification des zones d'activités** en réfléchissant notamment aux hauteurs et surfaces. Il s'agit de limiter l'emprise au sol dans le cadre de la réduction de consommation d'espace. Le groupe suggère de passer Rosans en centralité commerciale de proximité, notamment à cause de son aire d'attractivité. De même pour La Motte du Caire.

---

**En conclusion, un certain nombre d'éléments sont à retenir pour l'écriture des prescriptions du DOO et du niveau d'ambition à donner aux différentes thématiques.**

Le paysage est un élément fort et identitaire du territoire du Sisteronais-Buëch que les citoyens et les élus ont à cœur de valoriser et de préserver, et ce notamment à travers le développement harmonieux et nuancé d'un tourisme vert basé sur les ressources locales (patrimoine vernaculaire, bâti, naturel, ordinaire). De cela découle également des ambitions en matière de mobilité, liées au développement de ces activités touristiques saisonnières, notamment par rapport à la gestion des flux et de fréquentation (entres autres : développer des navettes et dessertes touristiques des petites communes afin d'éviter la création et l'imperméabilisation de poches de stationnements saisonnières qui demeurent inutilisées le reste de l'année).

En ce qui concerne la gestion des ressources, une ambition est globalement affichée en faveur de l'utilisation des exploitations de ressources minérales et plus particulièrement le devenir post-carrière. Ce sujet est aujourd'hui d'autant plus important qu'il touche directement la qualité du cadre de vie du

territoire. Des recommandations spécifiques en matière de paysage peuvent être faites afin d'atténuer les impacts en cours d'exploitation et à son terme, et également de prévoir des réaménagements pérennes. Également en faveur des ressources naturelles (eau, milieux naturels et forestiers, gestion de ces derniers et risque incendie) qui occupent une place non négligeable sur le territoire, un niveau d'ambition de modéré à assez élevé est affiché par les participants.

De manière globale, une forte volonté de favoriser le commerce de proximité est affichée, en privilégiant les locaux vacants existants. Pour les zones d'activités, les participants privilégient une mixité des secteurs pouvant accueillir de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Une attention particulière est appuyée pour favoriser l'implantation de l'artisanat dans les petites communes.

#### 4. Suite de l'étude

---

Les prochains ateliers de travail porteront sur la thématique Habitat & Cadre de vie et sur la répartition des objectifs chiffrés du DOO.

#### Prochaines rencontres :

- Lundi 15 Avril à 17h30 > Ateliers Habitat & Cadre de vie et répartition des objectifs quantitatifs du DOO (objectifs de consommation foncière et logements)

**Le travail en ateliers réalisés par les élus et les citoyens seront la base de l'écriture des règles du DOO.**

## Table 1

---

---

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale : SRADDET(s)**

1. Redynamiser les centres-bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :**

- Axe 2 - Soutenir une économie responsable
1. Considérer les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	⊗	○
<b>Peu ambitieux :</b> -> Priorité affichée uniquement.	<b>Moyennement ambitieux :</b> -> Priorité affichée -> Protection sur les linéaires existants.	<b>Très ambitieux :</b> -> Priorité exclusive -> Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres-bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain -> Identification des localisations préférées pour le commerce de proximité

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Très ambitieux dans les communes les plus importantes*

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

LES ZONES D'ACTIVITES A VOCATION COMMERCIALE

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	⊗	○
<b>Peu ambitieux :</b> -> Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier -> Possibilité d'extensions -> Pas de limites de taille de commerce	<b>Moyennement ambitieux :</b> -> Pas de création de nouvelles zones commerciales -> Possibilité d'extension à localiser -> Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente	<b>Très ambitieux :</b> -> Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires) -> Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente

Indiquez vos remarques ci-dessous :

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	⊗	○
<b>Peu ambitieux :</b> -> Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente) -> Possibilité de créer des bureaux et des services	<b>Moyennement ambitieux :</b> -> Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex : 300m <sup>2</sup> de surface de vente, en dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales) -> Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir	<b>Très ambitieux :</b> -> Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial -> Interdiction des bureaux et des services

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*mais pas de limite sur les bureaux et services*



## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Peu ambitieux :</b> > Protection agricole affichée	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Protection agricole affichée > Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales	<b>Très ambitieux :</b> > Protection agricole très forte > Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex: identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins) > Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique, parcelles érodeuses et classement en sous secteurs spécifiques > Cibler les filières agricoles à valoriser > Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementés comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<b>Peu ambitieux :</b> > Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers > Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière	<b>Très ambitieux :</b> > Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois > Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers > Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou <del>autres</del> filière bois > Définir une structure stratégique de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocité forestiers avec des collectivités voisines)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*• PAS de valorisation dans les forêts  
• PAS d'exploitation industrielle du Bois de type Gaudon, l'essence exploitée en local*

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
<b>Peu ambitieux :</b> > Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales > Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales > Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes > Renvoi au Schéma Régional des Sites de Carrière Carrières (document supra communal)	<b>Très ambitieux :</b> > Permettre le maintien et le développement des carrières existantes > Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière > Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex: plateforme collective) > Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*on exploite l'existant  
l'ouverture de nouvelles carrières en fonction de l'incidence sur les lieux de vie*

### 6: Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Peu ambitieux :</b> > Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping gîtes) > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Priorité affichée pour le développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanés, parcelles touristiques, etc.) > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation	<b>Très ambitieux :</b> > Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains > Aménagement de circuits courts touristiques > Encourager le changement de destination des anciens bâtis agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques > Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques > Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des Mts à visiter, schéma de développement touristique...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

Cadre réglementaire et stratégique

Stratégie régionale - SRADET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

Rappel du PAS

Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique

Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

1 - La protection des habitats naturels

Le patrimoine des paysages et espaces naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADET(s)</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Renvoi à la trame verte et bleue des SRADET(s).</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, Natura 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADET(s)</li> </ul>
--	---	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

2 - Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Possibilité de construire mais de manière encadrée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Admission seule des installations/aménagements légers</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interdiction des constructions</li> <li>&gt; Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques</li> </ul>
---	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

1. Le questionnaire est à compléter d'un questionnaire des étapes suivantes en indiquant les déplacements de la feuille/feuille jointe et respectant de l'ordre du chapitre et de l'organisation des notes

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables</li> <li>&gt; Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interdire les constructions/infrastructures</li> <li>&gt; Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler</li> <li>&gt; Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines à préserver de toute urbanisation</li> </ul>
---	---	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

2 - Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée</li> <li>&gt; Principes généraux de composition</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Localiser les communes concernées</li> <li>&gt; Imposer des secteurs ciblés dans les opérations d'aménagement et de programmation</li> <li>&gt; Principes techniques et précis de composition (règles techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)</li> </ul>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*24 actions ciblées nécessaires en entrée de ville*

*action des communes à appeler*

---



---

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agit de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement ou changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation économique, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panoramas (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des cônes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins pédestres et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entrées urbaines (ex : traitement paysager des itinéraires agri-urbains)

volontariat  
dans un  
Pays  
\*\*\*

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

\* à gérer par la commune  
\*\* faire des cheminements  
\*\*\* en appui de l'initiative de la commune

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



Document d'accompagnement des orientations de l'Agenda Local de Développement Durable de la Communauté de Communes de la Vallée de la Seine - 2015-2020



#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- Préserver les vues existantes
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique commune au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site.

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples





## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### T1 Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement

#### Moyennement ambitieux

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement  
> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives

#### Très ambitieux

> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives et les espaces patrimoniaux/naturels d'intérêt  
> Identifier les espaces les plus propices à ce type d'installations (friches, délaissés, sites pollués, projets...)  
> Identifier des mesures d'insertion paysagère

Indiquez vos remarques ci-dessous :

pas de photovoltaïque dans les forêts  
champs

### Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---

Table 2

---

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale - SRADET(s)**

1. Redynamiser les centres-bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique**

- Axe 2 - Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**

- > Priorité affichée uniquement

**Moyennement ambitieux**

- > Priorité affichée
- > Protection sur les linéaires existants

**Très ambitieux**

- > Priorité exclusive
- > Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain
- > Identification des localisations préférentielles pour le commerce de proximité

? Le commerce de proximité est un commerce qui sert les besoins de la population locale. Il est généralement situé dans les centres-villes ou les centres-bourgs. Les commerces de proximité sont essentiels pour la vie quotidienne des habitants. Ils permettent de réduire les déplacements et de favoriser le développement local. Les communes doivent donc favoriser le développement de ce type de commerce.

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Planifier les commerces et services de proximité.

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**

- > Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier
- > Possibilité d'extensions
- > Pas de limites de taille de commerce

**Moyennement ambitieux**

- > Pas de création de nouvelles zones commerciales
- > Possibilité d'extension à localiser
- > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente

**Très ambitieux**

- > Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires)
- > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente

Indiquez vos remarques ci-dessous :

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**

- > Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente) > 300m<sup>2</sup>
- > possibilité de créer des bureaux et des services

**Moyennement ambitieux**

- > Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex. 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales)
- > Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir

**Très ambitieux**

- > Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial
- > interdiction des bureaux et des services

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Sur une zone de commerce industriel et artisanal les bureaux et services sont préférés dans les centres villes et zones urbaines.



## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> <li>&gt; Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole très forte</li> <li>&gt; Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex. identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins)</li> <li>&gt; Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique, parcelles « terroirs » et classement en sous-secteurs spécifiques</li> <li>&gt; Cibler les filières agricoles à valoriser</li> <li>&gt; Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)</li> </ul>
---	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour le développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulottes, yourtes etc.)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains</li> <li>&gt; Aménagement de circuits courts touristiques</li> <li>&gt; Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques</li> <li>&gt; Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques</li> <li>&gt; Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique)</li> </ul>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers</li> <li>&gt; Développement des constructions, installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois</li> <li>&gt; Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers</li> <li>&gt; Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou l'écoparc bois</li> <li>&gt; Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocité forestiers avec des collectivités voisines)</li> </ul>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Définir des secteurs de nouvelles carrières à créer</li> <li>&gt; Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière</li> <li>&gt; Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex. plateforme collective)</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>
---	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

---



---

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

TEMPS 2

### Cadre réglementaire et stratégique

#### Stratégie régionale : SRADDET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

#### Rappel du PAS

#### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

#### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1- La protection des habitats naturels

La préservation des paysages et espaces naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADDET(s)

#### Moyennement ambitieux

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADDET(s)

#### Très ambitieux

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADDET(s)



Indiquez vos remarques ci-dessous :

Peu d'ambition : la protection des habitats naturels est le résultat des coupes d'écoulement de l'habitat et des coupes d'écoulement dans les zones humides et les secteurs hydrologiques d'intérêt.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

#### Moyennement ambitieux

- > Admission seule des installations/aménagements légers

#### Très ambitieux

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

C'est déjà le cas

L'urbanisme est par la formation d'un maillage d'espaces naturels (couloirs de déplacement de la faune, flore, etc.) et contribue à limiter les effets de cloisonnement et de fragmentation des milieux.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

#### Moyennement ambitieux

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

#### Très ambitieux

- > Interdire les constructions et infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupes urbaines à préserver de toute urbanisation

Indiquez vos remarques ci-dessous :

→ voir les étapes

### 2- Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Priorité affichée

#### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

#### Très ambitieux

- > Localiser les communes concernées
- > Imposer des secteurs ciblés (dans les opérations d'aménagement et de programmation)
- > Principes techniques et précis de composition (coupes techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)

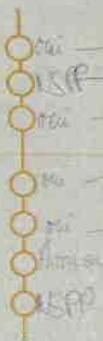


Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agit de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation économique, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des cônes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins piétons et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des taliers agri-urbains)

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposer :



#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- **Préserver les zones existantes** (ex : respect du bâti existant)
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique commune au sein de la zone afin qu'elle ne dénigre pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

*On ne voit pas les zones*



## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

**Nuisances sonores** : Le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), classement sonore des secteurs affectés par le bruit (CASL, la D4085 et la D4075 sont concernés par le classement sonore des routes classées des Alpes-de-Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et l'A51 pour les Hautes Alpes)

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme
- > Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances

### Très ambitieux

- > Traduction des mesures du PPBE + arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores
- > Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport à des axes/secteurs à identifier
- > Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

Indiquez vos remarques ci-dessous :



### Plus ambitieux

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

### Peu ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Déhousseillage (OLD)
- > Principe de sécurisation priorita affichée pour faciliter la gestion des massifs et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies sans pour autant contraindre le développement

### Moyennement ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Déhousseillage (OLD)
- > Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles
- > Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles

### Très ambitieux

- > Respect OLD
- > Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés
- > Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles
- > Identifier les modalités de protection des zones habitées (ex : principes d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à focaliser dans les secteurs à risque)
- > Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et décondabilité (ex : zonage spécifique, servitudes...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 6 : Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

### Peu ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage

### Moyennement ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage
- > Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs

### Très ambitieux

- > Justifier de la capacité d'alimentation en eau potable (étude, documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute pression polluante à proximité (urbaine, agricole, industrielle)
- > Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP

Indiquez vos remarques ci-dessous :

- > Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures
- > Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible
- > Améliorer la connaissance des sources potentielles



---

Table 3

---

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale - SRADDET**

1. Redynamiser les centres bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique**

- Axe 2 - Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux :**

- > Priorité affichée uniquement

**Moyennement ambitieux :**

- > Priorité affichée
- > Protection sur les linéaires existants

**Très ambitieux :**

- > Priorité exclusive
- > Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain
- > Identification les localisations préférées pour le commerce de proximité



Indiquez vos remarques ci-dessous :

Assurer les infrastructures de communications indispensables  
 et mettre en valeur les produits locaux

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux :**

- > Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier
- > Possibilité d'extensions
- > Pas de limites de taille de commerce

**Moyennement ambitieux :**

- > Pas de création de nouvelles zones commerciales
- > Possibilité d'extension à localiser
- > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente

**Très ambitieux :**

- > Microsite sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires)
- > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente



Indiquez vos remarques ci-dessous :

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux :**

- > Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente)
- > possibilité de créer des bureaux et des services

**Moyennement ambitieux :**

- > Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex : 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en-dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales)
- > Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir

**Très ambitieux :**

- > Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial
- > interdiction des bureaux et des services



Indiquez vos remarques ci-dessous :

A mener après analyse (en partenariat pour les travaux de la vente des produits locaux ainsi de l'artisanat.)  
 Infrastructure des pôles

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="radio"/>  | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/>   |
| <b>Peu ambitieux</b>  | <b>Moyennement ambitieux</b>   | <b>Très ambitieux</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> <li>&gt; Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole très forte</li> <li>&gt; Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex : identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins)</li> <li>&gt; Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique / parcelles « terroirs » et classement en sous-secteurs spécifiques</li> <li>&gt; Cibler les filières agricoles à valoriser</li> <li>&gt; Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturs (PAEN)</li> </ul> |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs sur place la conciliation des terres*

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input checked="" type="radio"/>   | <input type="radio"/>  | <input type="radio"/>  |
| <b>Peu ambitieux</b>   | <b>Moyennement ambitieux</b>   | <b>Très ambitieux</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le « tourisme vert » (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanès perchés, roulotte, youartes etc.)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains</li> <li>&gt; Aménagement de circuits courts touristiques</li> <li>&gt; Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques</li> <li>&gt; Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques</li> <li>&gt; Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...)</li> </ul> |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="radio"/>  | <input checked="" type="radio"/>  | <input type="radio"/>  |
| <b>Peu ambitieux</b>   | <b>Moyennement ambitieux</b>  | <b>Très ambitieux</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers</li> <li>&gt; Développement des constructions (installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois</li> <li>&gt; Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers</li> <li>&gt; Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou d'épicerie bois</li> <li>&gt; Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de proximité forestiers avec des collectivités voisines)</li> </ul> |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Préservation de notre patrimoine vert sans détruire à l'exploitation*

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="radio"/>   | <input checked="" type="radio"/>   | <input type="radio"/>   |
| <b>Peu ambitieux</b>  | <b>Moyennement ambitieux</b>   | <b>Très ambitieux</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Définir des secteurs de nouvelles carrières à créer</li> <li>&gt; Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière</li> <li>&gt; Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex : plateforme collective)</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul> |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Resta dans l'ambition*

Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

TEMPS 2

Cadre réglementaire et stratégique

Stratégie régionale : SRADET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

Rappel du PAS

Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

1 : La protection des habitats naturels

La protection des paysages et espaces naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

Peu ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADET(s).

Moyennement ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADET(s).

Très ambitieux :

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADET(s)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

.....

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

Peu ambitieux :

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

Moyennement ambitieux :

- > Admission seule des installations/aménagements légers

Très ambitieux :

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstrucibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

.....

Le règlement est à l'origine d'un mouvement des acteurs locaux adhérents à l'élaboration de la stratégie.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

Peu ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

Moyennement ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

Très ambitieux :

- > Interdire les constructions/infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler
- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines à préserver de toute urbanisation

Indiquez vos remarques ci-dessous :

.....  
 Mettre toutefois de nouvelles infrastructures pour les besoins locaux  
 suffisamment, gérés par les communes

2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

Peu ambitieux :

- > Priorité affichée

Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

Très ambitieux :

- > Localiser les communes concernées
- > Imposer des secteurs ciblés dans les opérations d'aménagement et de programmation
- > Principes techniques et précis de composition (coupes techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

.....

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agit de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation économique, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des axes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins pédestres et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des limites agri-urbaines)

Oui partout

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

Le paysage est un patrimoine  
Gardez la silhouette affective des lieux à travers les zones  
qui créent les bâtiments ou axes

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- Préserver les vues existantes
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique cohérente au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agit de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site

Oui partout

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

Végétalisation et plantation d'arbres

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

**Nuisances sonores :** le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) classé par le bruit (DAS), la D1085 et la D4075 sont concernés par le classement sonore des voies dans les Alpes de Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et l'AS1 pour les Hautes Alpes.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme
- > Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances.

### Très ambitieux

- > Traduction des mesures du PPBE en arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores
- > Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport à des axes/secteurs à identifier
- > Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Carrière



Source : Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat (DDEEC) - Alpes de Haute-Provence

© 2014  
DDEEC  
04 92 38 40 00

### Risques incendie

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe de sécurisation prioritaire affichée pour faciliter la gestion des maillots et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies sans pour autant contraindre le développement

### Moyennement ambitieux

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles
- > Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, youertes) dans les secteurs sensibles

### Très ambitieux

- > Respect OLD
- > Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés
- > Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, youertes) dans les secteurs sensibles
- > Identifier les modalités de protection des zones habitées (ex : principes d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à localiser dans les secteurs à risque)
- > Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et la défendabilité (ex : zonage spécifique, servitudes...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Carrière

## 6 : Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage

### Moyennement ambitieux

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage
- > Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs

### Très ambitieux

- > Justifier de la capacité d'alimentation en eau potable (étude, documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute pression dans les périmètres de captage agricole/industrielle)
- > Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP
- > Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures
- > Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible
- > Améliorer la connaissance des sources potentielles

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Carrière

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 7: Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement

#### Moyennement ambitieux :

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement  
> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives.

#### Très ambitieux :

> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives et les espaces patrimoniaux/naturels d'intérêt.  
> Identifier les espaces les plus propices à ce type d'installations (friches, délaissés, sites pollués, projets...)  
> Identifier des mesures d'insertion paysagère.

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Nous sommes très ambitieux, en sachant l'effet d'analyse de de développement (on la différencie entre aspirations et faisabilité)

Favoriser l'économie locale  
les mesures qui permettent le développement de nombreux schémas à taille humaine

éviter les très grosses zones comme un ensemble de zones à utiliser mais comme un lieu de vie précise, par exemple les zones de villages.  
Maintenir les sols et de services agricoles

Traiter ces mesures à dessein de valeur que si l'on se donne les moyens de contrôler régulièrement  
sanctionner efficacement  
répondre ou réaffirmer les schémas non conformes  
les autorités de tutelle doivent être impliquées et écoutées.



---

Table 4

---

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale - SRADET(s)**

1. Redynamiser les centres bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :**

- Axe 2. Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/centres-villes

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**  
 > Priorité affichée uniquement

**Moyennement ambitieux**  
 > Priorité affichée  
 > Protection sur les linéaires existants

**Très ambitieux**  
 > Priorité exclusive  
 > Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain  
 > Identification les localisations préférées pour le commerce de proximité

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Les commerces de proximité  
 les commerces de proximité sont indispensables à conserver la ruralité  
 à proximité  
 c'est car - zones de lecture / parking commerces

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**  
 > Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier  
 > Possibilité d'extensions  
 > Pas de limites de taille de commerce

**Moyennement ambitieux**  
 > Pas de création de nouvelles zones commerciales  
 > Possibilité d'extension à localiser  
 > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente

**Très ambitieux**  
 > Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires)  
 > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente

Indiquez vos remarques ci-dessous :

pas de zone de commerce

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

**Peu ambitieux**  
 > Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente)  
 > possibilité de créer des bureaux et des services

**Moyennement ambitieux**  
 > Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir [ex : 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en-dehors de zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales]  
 > Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir

**Très ambitieux**  
 > Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial  
 > Interdiction des bureaux et des services

Indiquez vos remarques ci-dessous :

limitation bureau / services - total relatif  
 sur les zones de commerce selon type d'artisanat

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 4a : Orientations propres aux centralités commerciales

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque centralité ?

Type de centralité commerciale	Communes concernées	Aire d'attractivité	Type de commerces attendus	Taille de commerces attendus
MAJEURE	Sisteron	Extra-territoriale (au-delà du SCoT)	Tous	Tous
INTERMEDIAIRE	Laragne-Montglin, Senne, Durance, Gard-Collado, Le Poët	Mercatoriale	Tous	Tous
PROXIMITE	La Bâche, Montaudou, La Motte du Carré, Mison, Montier-Aliénor, Rénas, Turpins, Turpis, Val-Benoit-Mirages, Sommeval-Mirages, Ventavon	Locale	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple : « mesures fixant une surface de vente maximale (SV) »
HYPERPROXIMITE	Autres communes	Hyperlocale	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple : « mesures fixant une surface de vente maximale (SV) »

Indiquez vos remarques ci-dessous :

A confirmer que c'est la commune, ce pas limiter les autres installations.  
 Ne pas limiter la surface commerciale, en centre ville les lieux disponibles font la limite.

### 4b : Orientations propres aux secteurs d'implantation périphérique

Achats réguliers (concernent les activités de types supermarchés, alimentaire spécialisée, ...) et à une aire d'influence de 5 000 habitants environ ou plus.  
 Achats occasionnels légers (concernent les activités de types équipement de la personne, loisirs, petite décoration, ...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants.  
 Achats occasionnels lourds (concernent les activités de types petit bricolage, bricolage, ...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants.  
 Achats exceptionnels (concernent les activités de types mobiliers, gros électroménager, aménagement de la maison, occasionnel, ...) et à une aire d'influence de plus de 30 000 habitants.

?

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque zone commerciale ?

Type de zones d'activités commerciales	Nom de la zone	Mixité avec d'autres activités économiques	Aire d'attractivité	Taille de commerces attendus	Type de commerces attendus
MAJEURE	Val de Durance (Sisteron)	Non	Extra-territoriale	Fixer « seuil plancher » qui ne vient pas concurrencier les commerces de proximité (ex. : > 300 m <sup>2</sup> de surface de ventes ?)	Tous (achats réguliers/ achats occasionnels et légers/ achats occasionnels lourds/ achats exceptionnels)
INTERMEDIAIRE	Le Plan (Laragne-Montglin)	(Exemples : interdire les activités non-commerciales « standard » ou limiter le commerce de détail)	Intercommunale	Fixer un « seuil plancher » qui vient recentrer l'activité commerciale (ex. : < 2500 m <sup>2</sup> ?)	Achats réguliers/ achats occasionnels et légers/ achats occasionnels lourds
PROXIMITE	Mételine (Sisteron) <u>Le Poët</u> (Le Poët)		Locale	Pas de galeries marchandes ?	« Achats réguliers/ achats occasionnels et légers » « alimentaire : recadrer les grandes surfaces existantes dans une limite à définir (ex. : 2500m <sup>2</sup> de SV au total) »

Indiquez vos remarques ci-dessous

Diminuer les restrictions concernant

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	⊗
<b>Peu ambitieux</b>	<b>Moyennement ambitieux</b>	<b>Très ambitieux</b>
> Protection agricole affichée	> Protection agricole affichée > Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales	> Protection agricole très forte > Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex: identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins) > Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique/ parcelles «terroirs» et classement en sous-secteurs spécifiques > Cibler les filières agricoles à valoriser > Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	⊗
<b>Peu ambitieux</b>	<b>Moyennement ambitieux</b>	<b>Très ambitieux</b>
> Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes) > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques	> Priorité affichée pour le développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulotte, yourtes etc.) > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation	> Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains; > Aménagement de circuits courts touristiques; > Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques; > Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques; > Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	⊗	○
<b>Peu ambitieux</b>	<b>Moyennement ambitieux</b>	<b>Très ambitieux</b>
> Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers	> Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers > Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière	> Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois; > Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers; > Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou d'épicerie bois; > Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocité forestiers avec des collectivités voisines)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

favoriser d'avantage l'utilisation bois

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	⊗	○
<b>Peu ambitieux</b>	<b>Moyennement ambitieux</b>	<b>Très ambitieux</b>
> Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales > Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)	> Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales > Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes > Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)	> Permettre le maintien et le développement des carrières existantes > Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière > Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex: plateforme collective) > Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

JRC infirmier

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

## TEMPS 2

### Cadre réglementaire et stratégique

#### Stratégie régionale - SRADETT(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoniaux, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

#### Rappel du PAS

#### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

#### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1 : La protection des habitats naturels

#### La préservation des habitats et espaces naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADETT(s).

#### Moyennement ambitieux

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADETT(s).

#### Très ambitieux

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies, bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADETT(s).



Indiquez vos remarques ci-dessous :

*nature ville à préserver tout qu possible*

Préciser dans les axes, si le projet est en cohérence avec les orientations et les prescriptions issues de l'ensemble des documents de planification territoriale, dans les domaines pertinents et les secteurs prioritaires d'aménagement.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

#### Moyennement ambitieux

- > Admission seule des installations/aménagements légers

#### Très ambitieux

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*construction le plus possible intégré dans le paysage de préférence boisé*

L'urbanisme vise à l'équilibre et au développement des espaces naturels sensibles (Plan de Développement de la Région Centre) dans le cadre de la politique de qualité de l'air et des paysages et de l'aménagement des paysages.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

#### Moyennement ambitieux

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

#### Très ambitieux

- > Interdire les constructions/infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler
- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines, à préserver de toute urbanisation



Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Priorité affichée

#### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

#### Très ambitieux

- > Localiser les communes concernées
- > Imposer des secteurs cibles dans les opérations d'aménagement et de programmation
- > Principes techniques et précis de composition (coupes techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)



Indiquez vos remarques ci-dessous :

*entrée ville et villages*

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 - Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agira de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation résidentielle, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des zones de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins piétons et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des limites agri-urbaines)

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

conserv. l'entretien. les ouvrages de voie typique  
 (pont en pierre / lavoir)  
 Augmenter les connexions Voies Vertes  
 (Voies / Voies forestières) ou les Voies - les chemins  
 en vallon  
 protection des entrées de village avec des axes de  
 vue dans le plu

### 4 - Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- Préserver les vues existantes ← **COUS DE VUE**
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de l'implantation
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique continue au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduaires sur site

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

Augmenter l'aspect vert des paysages avec ombrières  
 → végétaliser les parkings pour réduire les îlots de chaleur  
 - utilisation de matériaux  
 - glissière de sécurité peinte

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Prise en compte des nuisances et des risques naturels/technologiques

*Préambule* - Le principe de précaution est inscrit dans la Constitution (article 34) et dans la Loi relative à l'accès à l'information (article 10). Le principe de précaution est également inscrit dans la Charte de l'environnement (article 7) et dans la Loi relative à l'accès à l'information (article 10).

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

#### Peu ambitieux

> Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques

#### Moyennement ambitieux

> Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi aux servitudes de risques  
> Modalités de prise en compte du risque en l'absence de documents réglementaires (ex: étude)  
> Principe d'exclusion des projets de développement urbains dans les zones à risques réglementées ou non

#### Tres ambitieux

> Traduction des prescriptions associées des documents réglementaires (PPRI/PPRN)  
> Règles qui indiquent la prise en compte des risques naturels pour les secteurs non couverts par un zonage réglementaire (ex: étude, constructibilité limitée, retrait)  
> Cibler les zones à haut risques pour appliquer un principe d'exclusion des projets de développement urbains  
> Actions et outils réglementaires pour limiter l'imperméabilisation et le ruissellement

Indiquez vos remarques ci-dessous :

→ prise en compte des de la constructibilité  
→ prise en compte des travaux après  
→ Choix des sites



*Préambule* - Le principe de précaution est inscrit dans la Constitution (article 34) et dans la Loi relative à l'accès à l'information (article 10). Le principe de précaution est également inscrit dans la Charte de l'environnement (article 7) et dans la Loi relative à l'accès à l'information (article 10).

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

#### Peu ambitieux

> Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques

#### Moyennement ambitieux

> Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques  
> Principe d'exclusion des projets de développement urbains et de mise à distance de l'urbanisation dans les zones à risques réglementées ou non

#### Tres ambitieux

> Traduction des prescriptions associées des documents réglementaires (PPRT)  
> Règles qui indiquent la prise en compte des risques technologiques pour les secteurs non couverts par un zonage réglementaire (ex: modalités de gestion des interfaces activités-habitats)  
> Cibler les sites pollués ou à risque pour appliquer un principe d'exclusion des projets de développement urbains dont les établissements sensibles/établissements recevant du public (étude de pollution/encadrement de la constructibilité)

Indiquez vos remarques ci-dessous :



## thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

**Nuisances sonores :** le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), classement sonore des secteurs affectés par le bruit (LASI, la D4063 et la D4075 sont concernées par le classement sonore des voies dans les Alpes-de-Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et PAS1 pour les Hautes-Alpes)

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6° du Code de l'Urbanisme.

### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6° du Code de l'Urbanisme.
- > Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances

### Très ambitieux

- > Traduction des mesures du PPBE + arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores
- > Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux axes/secteurs à identifier
- > Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6° du Code de l'Urbanisme.

Indiquez vos remarques ci-dessous :



### Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe de sécurisation à priorité affichée pour faciliter la gestion des massifs et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies sans pour autant contraindre le développement

#### Moyennement ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles
- > Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles

#### Très ambitieux

- > Respect OLD
- > Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés
- > Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles
- > Identifier les modalités de protection des zones habitées (ex : principes d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à localiser dans les secteurs à risque)
- > Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et défendabilité (ex : tonnage spécifique, servitudes...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 5 : Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

#### Peu ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage

#### Moyennement ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage
- > Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs

#### Très ambitieux

- > Justifier de la capacité d'alimentation en eau potable (étude documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute prévision polluante à proximité urbaine
- > Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP
- > Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures
- > Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible
- > Améliorer la connaissance des sources potentielles

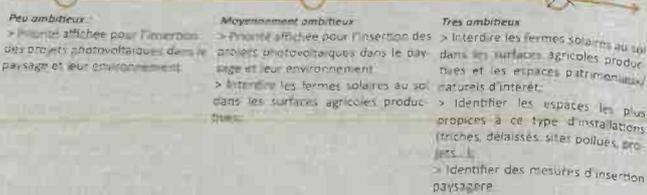
Indiquez vos remarques ci-dessous :

Planer la plu de France se est par récupérer les eaux de pluie de l'habitat par soit à usage agricole

Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

7. Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)



Indiquez vos remarques ci-dessous :

insister sur portage et habitat

Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Qualité de vie  
 commerce de proximité, réduire les déplacements en voiture

ne pas opposer trop de limites aux déplacements des commerces (type / surface) mais utiliser les locaux existants

→ travailler une réflexion sur le commerce de proximité public (la librairie / la cuisine artisanale)

ABC de la diversité sur la consommation / label écologique  
 relier les commerces par des voies locales usages multiples routes (voies romaines)

ne pas brider les activités sur l'habitat → les encourager

conserver les terres natives à ville  
 cœur de ville en centre de village pour portage et services essentiels  
 conserver autour les villages typique / ferme / bois / port de pêche

soigner l'espace visuel des portions perméable végétalisés,  
 améliorer les voiries + de transports communs

→ offre de transport transgénéraliser les villages

→ préserver l'agriculture et les espaces agricoles  
 exploitation du bois → favoriser et pour une utilisation locale  
 photovoltaïque → sur portage et tout à préserver espace naturel

Soigner l'intégration visuelle des constructions (ambiances paysagères)

---

Table 5

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale (SRADDET)s**

1. Redynamiser les centres-bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et les spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :**

- Axe 2 - Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/> <p><b>Peu ambitieux</b> &gt; Priorité affichée uniquement</p>	<input checked="" type="radio"/> <p><b>Moyennement ambitieux</b> &gt; Priorité affichée &gt; Protection sur les linéaires existants</p>	<input type="radio"/> <p><b>Très ambitieux</b> &gt; Priorité exclusive &gt; Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain &gt; Identification les localisations préférentielles pour le commerce de proximité</p>
---	---	---

?

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Volonté de renforcer l'existant sans changement de destination

Maintenir le stationnement

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input type="radio"/> <p><b>Peu ambitieux</b> &gt; Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier &gt; Possibilité d'extensions &gt; Pas de limites de taille de commerce</p>	<input checked="" type="radio"/> <p><b>Moyennement ambitieux</b> &gt; Pas de création de nouvelles zones commerciales &gt; Possibilité d'extension à localiser &gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</p>	<input type="radio"/> <p><b>Très ambitieux</b> &gt; Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires) &gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</p>
---	--	---

?

Indiquez vos remarques ci-dessous :

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<input checked="" type="radio"/> <p><b>Peu ambitieux</b> &gt; Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente) &gt; possibilité de créer des bureaux et des services</p>	<input type="radio"/> <p><b>Moyennement ambitieux</b> &gt; Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex : 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales) &gt; Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir</p>	<input type="radio"/> <p><b>Très ambitieux</b> &gt; Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial &gt; Interdiction des bureaux et des services</p>
---	---	---

?

Indiquez vos remarques ci-dessous :

# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

## 4a : Orientations propres aux centralités commerciales

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque centralité ?

Type de centralités commerciales	Communes concernées	Aire d'attractivité	Types de commerces attendus	Taille de commerces attendus
Majoute	Sisteron	Extra-territoriale (au-delà du SCOT)	Tous	Tous
Structurante	Laragne-Montégin Sartes	Intercommunale	Tous	Tous
Proximité	Ogrière Garde-Colombe Le Poët La Bâche-Montaleçon La Motte-du-Caire Alzon Montréal-Allemont Rozats Tarnier Ugèze Val-Buich-Méouges Saint-Jur-Méouges Ventavon	Locales	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple : mesures fixant une surface de vente maximale (SV)
Hyperproximité	Autres communes	Hyperlocales	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple : mesures fixant une surface de vente maximale (SV)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## 4b : Orientations propres aux secteurs d'implantation périphérique

Achats réguliers concernent les achats de types supermarchés, alimentaire spécialisé, (...) et à une aire d'influence de 3 000 habitants environ (au-delà des achats occasionnels légers concernent les achats de types équipement de la maison, loisirs, santé-décoration, (...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants).  
Achats occasionnels légers concernent les achats de types équipement, jouets, (...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants.  
Achats occasionnels lourds concernent les achats de types matériel, gros électroménager, aménagement de la maison (décoration, (...)) et à une aire d'influence de plus de 20 000 habitants.

?

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque zone commerciale ?

Type de zones d'activités commerciales	Nom de la zone	Mixité avec d'autres activités économiques	Aire d'attractivité	Taille de commerces attendus	Type de commerces attendus
MAJEURE	Val de Durance (Sisteron)	Non	Extra-territoriale	Faire un seul grand choix qui ne vient pas concurrencier les commerces de proximité	Tous ? Tous les réguliers / achats occasionnels et légers / achats occasionnels lourds / achats extra-territoriaux
INTERMÉDIAIRE	Le Plan (Laragne-Montégin)	(Exemples : interdire les activités non commerciales / interdire ou limiter le commerce de détail)	Intercommunale	Faire un seul grand choix qui ne vient pas concurrencier l'activité commerciale	Achats réguliers / achats occasionnels / achats occasionnels lourds
PROXIMITÉ	Meterline (Sisteron) Les grandes Blâches (Le Poët)		Locale	Faire un seul grand choix qui ne vient pas concurrencier l'activité commerciale	Achats réguliers / achats occasionnels et légers / alimentaire / autres commerces de détail / achats occasionnels lourds

Indiquez vos remarques ci-dessous

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> <li>&gt; Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole très forte</li> <li>&gt; Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex. identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réanimation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins)</li> <li>&gt; Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique/ parcelles « terroirs » et classement en sous-secteurs spécifiques</li> <li>&gt; Cerner les filières agricoles à valoriser</li> <li>&gt; Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)</li> </ul>
---	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le « tourisme vert » (circuits courts, camping, gîtes)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le « tourisme vert » (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulotte, yourtes etc.)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, y compris dans les centres urbains.</li> <li>&gt; Aménagement de circuits courts touristiques.</li> <li>&gt; Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques.</li> <li>&gt; Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques.</li> <li>&gt; Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...)</li> </ul>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Axe touristique*

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers</li> <li>&gt; Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois.</li> <li>&gt; Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers.</li> <li>&gt; Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou d'économie bois.</li> <li>&gt; Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocité forestiers avec des collectivités voisines)</li> </ul>
--	---	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Préserver les essences / charte climatique*

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des sites de carrière Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Définir des secteurs de nouvelles carrières à créer</li> <li>&gt; Encadrement de l'urbanisation à proximité des carrières existantes</li> <li>&gt; Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex. plateforme collective)</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>
---	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### Cadre réglementaire et stratégique

#### Stratégie régionale : SRADET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

#### Rappel du PAS

##### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

#### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1 : La protection des habitats naturels

123456789101112131415161718192021222324252627282930313233343536373839404142434445464748495051525354555657585960616263646566676869707172737475767778798081828384858687888990919293949596979899100

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADET(s).

#### Moyennement ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADET(s).

#### Très ambitieux

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADET(s)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Peu d'installation de surfaces historiques sur les surfaces d'habitats naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

#### Moyennement ambitieux :

- > Admission seule des installations/aménagements légers

#### Très ambitieux

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## TEMPS 2

123456789101112131415161718192021222324252627282930313233343536373839404142434445464748495051525354555657585960616263646566676869707172737475767778798081828384858687888990919293949596979899100

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

#### Moyennement ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

#### Très ambitieux

- > Interdire les constructions/infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines à préserver de toute urbanisation

Indiquez vos remarques ci-dessous :

+ limiter les permis qui les décalent

### 2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée

#### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

#### Très ambitieux

- > Localiser les communes concernées
- > Implémenter des secteurs cibles dans les opérations d'aménagement et de programmation
- > Principes techniques et précis de composition (coupes techniques, de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mété par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :



## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

Nuisances sonores : le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), classement sonore des secteurs affectés par le bruit (LAS), la D4085 et la D4075 sont concernées par le classement sonore des voies dans les Alpes-de-Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et l'AS1 pour les Hautes-Alpes

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme

### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme
- > Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances

### Très ambitieux

- > Traduction des mesures du PPBE + arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores
- > Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport à des axes/secteurs à identifier
- > Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme

Indiquez vos remarques ci-dessous :



### Risques incendie

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Respect Obligations légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe de sécurisation
- > Gestion des massifs et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies, sans pour autant contraindre le développement

### Moyennement ambitieux

- > Respect Obligations légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles
- > Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles

### Très ambitieux

- > Respect OLD
- > Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés
- > Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles
- > Identifier les modalités de protection des zones habitées (en principe d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à localiser dans les secteurs à risque)
- > Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et défendabilité (ex : zonage spécifique, servitudes...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## 6 - Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage

### Moyennement ambitieux

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage
- > Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs

### Très ambitieux

- > Justifier de la capacité d'alimentation en eau potable (étude, documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute pression polluante à proximité (urbaine, agricole, industrielle)
- > Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP
- > Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures
- > Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible
- > Améliorer la connaissance des sources potentielles

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 7: Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement

#### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement
- > Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives.

#### Très ambitieux

- > ~~Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives et les espaces patrimoniaux/naturels d'intérêt.~~
- > Identifier les espaces les plus propices à ce type d'installations (friches, délaissés, sites pollués, projets...).
- > Identifier des mesures d'insertion paysagère.

Interdire sur les surfaces naturelles (agricoles - forestières) d'installation au sol.

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Point de l'environnement et de nos paysages  
le site du DCO et du cadre de vie



Table 6

# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

## Cadre réglementaire et stratégique

### Stratégie régionale - SRADDET(s)

1. Redynamiser les centres bourgs et les centres villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

- Axe 2 : Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

## 1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/villages

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b> -&gt; Priorité affichée uniquement</p>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b> -&gt; Priorité affichée -&gt; Protection sur les linéaires existants</p>	<p><b>Très ambitieux :</b> -&gt; Priorité exclusive -&gt; Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain -&gt; Identification les localisations préférentielles pour le commerce de proximité</p>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Maintenir l'existant  
Soutenir les projets locaux !!

## 2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b> -&gt; Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier -&gt; Possibilité d'extensions -&gt; Pas de limites de taille de commerce</p>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b> -&gt; Pas de création de nouvelles zones commerciales -&gt; Possibilité d'extension à localiser -&gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</p>	<p><b>Très ambitieux :</b> -&gt; Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires) -&gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</p>
--	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Repartition géographique importante d'activités

## 3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b> -&gt; Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente) -&gt; possibilité de créer des bureaux et des services</p>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b> -&gt; Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex: 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en-dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales) -&gt; Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir</p>	<p><b>Très ambitieux :</b> -&gt; Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial -&gt; interdiction des bureaux et des services</p>
--	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Pour les bureaux privilégier l'existant (centres bourg)

# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

## 4a : Orientations propres aux centralités commerciales

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque centralité ?

Type de centralités commerciales	Communes concernées	Aire d'attractivité	Types de commerces attendus	Taille de commerces attendus
Majeure	Sisteron	Extra-territoriale (au-delà du SCoT)	Tous	Tous
Structurante	Laragne-Montéglin Sarrès	Intercommunale	Tous	Tous
Proximité	Dopierre Garde-Colombe Le Poët La Bâtie-Montéglin La Motte-du-Caire Mison Munthe-Meymont Bosanc Tartiers Upeau Val-Saint-Macrogys Barnès-sur-Méouges Ventavon	Locales	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple < mesures fixant une surface de vente maximale (SV)
Hyperproximité	Autres communes	Hyperlocales	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple < mesures fixant une surface de vente maximale (SV)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*on* *L'accord.*

## 4b : Orientations propres aux secteurs d'implantation périphérique

Achats réguliers concernent les activités de types supermarchés, alimentaire spécialisée, (...) et à une aire d'influence de 5 000 habitants maximum (au-delà de 10 000 habitants).  
 Achats occasionnels légers concernent les activités de types équipement de la personne, loisirs, petite décoration, (...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants.  
 Achats occasionnels lourds concernent les activités de types petit bricolage, jardinage, (...) et à une aire d'influence de plus de 20 000 habitants.  
 Achats exceptionnels concernent les activités de types meubles, gros électroménager, aménagement de la maison, consommables, (...) et à une aire d'influence de plus de 20 000 habitants.

*?* Une zone commerciale est une zone d'implantation commerciale qui est soumise à des règles particulières de planification et de gestion. Elle est définie par le SCoT et le PLU. Elle est soumise à des règles particulières de planification et de gestion. Elle est soumise à des règles particulières de planification et de gestion.

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque zone commerciale ?

Type de zones d'activités commerciales	Nom de la zone	Mixité avec d'autres activités économiques	Aire d'attractivité	Taille de commerces attendus	Type de commerces attendus
MAJEURE	Val de Durance (Sisteron)	Non	Extraterritoriale	Fixer « seuil plancher » qui ne vient pas concurrencer les commerces de proximité (ex : 300 m <sup>2</sup> de surface de vente)	Tous ? (achats réguliers/ achats occasionnels et légers/achats occasionnels lourds/ achats exceptionnels)
INTERMÉDIAIRE	Le Plan (Laragne-Montéglin) <i>Sarra</i>	(Exemples -interdire les activités non-commerciales -interdire ou limiter le commerce de détail)	Intercommunale	Fixer un « seuil plancher » qui vient concurrencer l'activité commerciale (ex : < 2500 m <sup>2</sup> )	Achats réguliers/ achats occasionnels et légers/achats occasionnels lourds
PROXIMITÉ	Mézeline (Sisteron) Les grandes Blâches (Le Poët)		Locale	Pas de garanties particulières	> Achats réguliers/ achats occasionnels et légers > alimentaire « encadrer les grandes surfaces existantes dans une limite à définir (ex : 1500m <sup>2</sup> de SV au total)

Indiquez vos remarques ci-dessous

*Chaque la question pour le dossier du dossier*

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole affichée</li> <li>&gt; Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection agricole très forte</li> <li>&gt; Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex: identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins)</li> <li>&gt; Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique/ parcelles «terroirs» et classement en sous-secteurs spécifiques</li> <li>&gt; Cibler les filières agricoles à valoriser</li> <li>&gt; Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN)</li> </ul>
---	--	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Attention pas à lier les filières agricoles car besoin de l'attitude dans la réalisation de la production

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le « tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le « tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulottes, yourtes etc.)</li> <li>&gt; Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains.</li> <li>&gt; Aménagement de circuits courts touristiques</li> <li>&gt; Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques</li> <li>&gt; Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques</li> <li>&gt; Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...)</li> </ul>
--	---	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Attention à ce qui peut accueillir le tourisme, favorable au tourisme rural Vert.  
Pas de grosse structures.

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers</li> <li>&gt; Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois</li> <li>&gt; Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers</li> <li>&gt; Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou <del>diagramme</del> bois <sup>filier</sup></li> <li>&gt; Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de reciprocité forestiers avec des collectivités voisines)</li> </ul>
---	---	---

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Développez la filière bois locale

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales</li> <li>&gt; Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des sites de carrière</li> <li>&gt; Carrières (document supra communal)</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre le maintien et le développement des carrières existantes</li> <li>&gt; Définir des secteurs de nouvelles carrières à créer</li> <li>&gt; Encadrement de l'urbanisation à proximité des carrières existantes</li> <li>&gt; Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex: plateforme collective)</li> <li>&gt; Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)</li> </ul>
---	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Attention sur le potentiel de maintenance dans les courts délais !!

# Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

TEMP

## Cadre réglementaire et stratégique

### Stratégie régionale : SRADETT(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

### Rappel du PAS

#### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

#### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1 : La protection des habitats naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels à fort intérêt (Nature 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADETT(s)</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Renvoi à la trame verte et bleue des SRADETT(s)</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)</li> <li>&gt; Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADETT(s)</li> </ul>
---	---	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Peu d'accord dans le groupe =>*

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Possibilité de construire mais de manière encadrée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Admission seule des installations/aménagements légers</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interdiction des constructions</li> <li>&gt; Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques</li> </ul>
---	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*question sur le sujet*

Indiquer le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables</li> <li>&gt; Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Interdire les constructions/infrastructures</li> <li>&gt; Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler</li> <li>&gt; Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines à préserver de toute urbanisation</li> </ul>
---	---	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée</li> <li>&gt; Principes généraux de composition</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Localiser les communes concernées</li> <li>&gt; Imposer des secteurs cibles (dans les opérations d'aménagement et de programmation)</li> <li>&gt; Principes techniques et précis de composition (coupes techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)</li> </ul>
--	--	--

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :

oui  
oui  
oui  
oui  
oui  
oui  
oui

#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agira de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation économique, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des cônes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins pédestres et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des limites agri-urbaines)

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

attention aux questions de propriétés

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :

?

oui  
oui  
oui  
oui  
oui  
oui  
oui

#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- Préserver les vues existantes
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique commune au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site.

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 5 : Prise en compte des nuisances et des risques naturels/technologiques

**Risques naturels :** le territoire est-il concerné par des phénomènes de PPRN (inondations, incendies, éboulements, etc.) ?

**Risques technologiques :** CFP (sans objet), risques liés à des activités industrielles, risques liés à des installations de stockage de déchets dangereux, risques liés à des installations de stockage de déchets ultimes (ISD) de classe II ou III en compte des risques naturels dans les secteurs non couverts par un zonage réglementaire de type PPRN.

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

**Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)**

#### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques

#### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi aux servitudes de risques
- > Modalité de prise en compte du risque en l'absence de documents réglementaires (ex: étude)
- > Principe d'exclusion des projets de développement urbains dans les zones à risques réglementés ou non

#### Très ambitieux

- > Traduction des prescriptions associées des documents réglementaires (PPRI/PPRN)
- > Règles qui indiquent la prise en compte des risques naturels pour les secteurs non couverts par un zonage réglementaire (ex: étude, constructibilité limitée, retrait)
- > Cibler les zones à haut risques pour appliquer un principe d'exclusion des projets de développement urbains
- > Actions et outils réglementaires pour limiter l'imperméabilisation et le ruissellement

#### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques

#### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des risques et renvoi simple aux servitudes de risques
- > Principe d'exclusion des projets de développement urbains et de mise à distance de l'urbanisation dans les zones à risques réglementés ou non

#### Très ambitieux :

- > Traduction des prescriptions associées des documents réglementaires (PPRT)
- > Règles qui indiquent la prise en compte des risques technologiques pour les secteurs non couverts par un zonage réglementaire (ex: modalités de gestion des interfaces activités-habitats)
- > Cibler les sites pollués ou à risque pour appliquer un principe d'exclusion des projets de développement urbains dont les établissements sensibles/établissements recevant du public (étude de pollution/encadrement de la constructibilité)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Indiquez vos remarques ci-dessous :



## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

**Nuisances sonores** : le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), classement sonore des secteurs affectés par le bruit (IAS1, la D4085 et la D4075 sont concernées par le classement sonore des voies dans les Alpes-de-Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et l'IAS1 pour les Hautes-Alpes)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)</li> <li>&gt; rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6* du Code de l'Urbanisme.</li> </ul> | <p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)</li> <li>&gt; Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6* du Code de l'Urbanisme.</li> <li>&gt; Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances</li> </ul> | <p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Traduction des mesures du PPBE + arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores</li> <li>&gt; Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport à des axes/secteurs à identifier</li> <li>&gt; Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6* du Code de l'Urbanisme.</li> </ul> |
|--|--|--|

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### Risques incendie

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)</li> <li>&gt; Principe de sécurisation prioritaire affichée pour faciliter la gestion des massifs et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies, sans pour autant contraindre le développement</li> </ul> | <p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)</li> <li>&gt; Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles</li> <li>&gt; Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles</li> </ul> | <p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Respect OLD</li> <li>&gt; Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés</li> <li>&gt; Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles</li> <li>&gt; Identifier les modalités de protection des zones habitées (ex : principes d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à localiser dans les secteurs à risque)</li> <li>&gt; Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et défendabilité (ex : zonage spécifique, servitudes...)</li> </ul> |
|---|---|--|

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 5 - Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique</li> <li>&gt; Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage</li> </ul> | <p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique</li> <li>&gt; Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage</li> <li>&gt; Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs</li> </ul> | <p><b>Très ambitieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Justifier de la capacité d'alimentation en eau potable (étude, documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation</li> <li>&gt; Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute pression polluante à proximité (urbaine, agricole, industrielle)</li> <li>&gt; Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP</li> <li>&gt; Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures</li> <li>&gt; Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible</li> <li>&gt; Améliorer la connaissance des sources potentielles</li> </ul> |
|--|---|---|

Indiquez vos remarques ci-dessous :



## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 7: Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cochez le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement

#### Moyennement ambitieux :

> Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement  
> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives

#### Très ambitieux

> Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives et les espaces patrimoniaux/naturels d'intérêt;  
> Identifier les espaces les plus propices à ce type d'installations (friches, délaissés, sites pollués, projets...);  
> Identifier des mesures d'insertion paysagère.

### Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Autonomie Bi départementales (ou tri départementales!)  
pas ⊕.

1 personne très ambitieuse

---

Table 7

PUI à favoriser → Très au minimum partant en sachant que les dérogations locales pourraient être accordées au facteur  
 Seul pour le point sur la perméabilité.

# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

TEMPS 1

## Cadre réglementaire et stratégique

- qui nous à soulevé ne par correspondre à la réalité de notre territoire*
- Stratégie régionale - SRADET(s)**
1. Redynamiser les centres bourgs et les centres-villes.
  2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
  3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités
- Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :**
- Axe 2 : Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres villages et centres-villes

## 1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes

Les commerces et services de proximité dans les centres bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	⊗
<b>Peu ambitieux :</b> > Priorité affichée uniquement	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Priorité affichée > Protection sur les linéaires existants	<b>Très ambitieux</b> > Priorité exclusive > Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain > Identification les localisations préférentielles pour le commerce de proximité

Indiquez vos remarques ci-dessous :

*Points forts : développer les 2 AL sur les centralités de proximité*

*Activité agricole favorisée les pôles d'exploitation avec des débouchés sur le territoire*

*Interdire la création de bureaux et des services*

*Faciliter les retours économiques, les prises de décision au niveau local en respectant les spécificités locales*

## 2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	⊗
<b>Peu ambitieux :</b> > Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones sur les polarités commerciales à identifier > Possibilité d'extensions > Pas de limites de taille de commerce	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Pas de création de nouvelles zones commerciales > Possibilité d'extension à localiser > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente	<b>Très ambitieux</b> > Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires) > Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m <sup>2</sup> de surface de vente

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## 3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	⊗
<b>Peu ambitieux :</b> > Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente) > possibilité de créer des bureaux et des services	<b>Moyennement ambitieux :</b> > Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex : 300m <sup>2</sup> de surface de vente, en-dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanale) > Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir	<b>Très ambitieux</b> > Interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial > Interdiction des bureaux et des services

Indiquez vos remarques ci-dessous :

# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

## 4 : Localisation des centralités commerciales et des zones d'activités commerciales (secteurs d'implantation périphérique)

A l'aide des tableaux ci-après, indiquez sur la cartographie les modifications le cas échéant.

Pour les centralités commerciales de proximité  
 la possibilité d'associer zones commerciales d'outillage  
 peut répondre à une réalité de territoire  
 la couverture l'implantation par une politique active en d'outillage

Le développement d'implantations commerciales en Commerce de Logistique (CPL) dans le territoire provoque pour les acteurs commerciaux et urbains

- Les centralités commerciales correspondent aux centres principaux et de quartier et exercent une influence fonctionnelle urbaine prépondérante caractérisée dans une hiérarchie notable de centralités de proximité.
- Les secteurs d'implantation périphériques correspondent aux zones d'activités commerciales et d'outillage qui jouent un rôle pour le territoire en matière de logistique et de logistique d'outillage des entreprises des commerces de proximité.

Pour les secteurs d'implantation périphériques, il convient de privilégier en priorité les zones d'outillage.

Pour les secteurs d'implantation périphériques, il est essentiel d'associer les zones d'outillage et les zones d'activités commerciales de proximité.

Les secteurs d'implantation périphériques doivent être implantés de manière à préserver la vocation agricole des zones d'outillage commerciales de proximité.



Centralités commerciales

- Majeure
- Structurante
- Proximité
- Hyperproximité

Secteurs d'implantation périphérique

- 1 Majeure
- 2 Intermédiaire
- 3 Proximité



# Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

## 4a : Orientations propres aux centralités commerciales

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque centralité ?

Type de centralités commerciales	Communes concernées	Aire d'attractivité	Types de commerces attendus	Taille de commerces attendus
Majeure	Sisteron	Extra-territoriale (au-delà du SCOT)	Tout	Tout
Structurante	Laragne-Montéglin Senez	Intercommunale	Tout	Tout
Proximité	Oxyens Garde-Colombe Le Poët La Bèze-Montaubert La Motte-du-Caire Mison Mondragon-Sibrendat Rouans Lernan Loppe Val-Burch-Meruges Bartel-sur-Meruges Santaron	Locale	Proximité (alimentaire, santé, tourisme) <i>Espresso</i> <i>Bonnes électrons</i>	exemple : mesures fixant une surface de vente maximale (SV)
Hyperproximité	Autres communes	Hyperlocales	Proximité (alimentaire, santé, tourisme)	exemple : mesures fixant une surface de vente maximale (SV)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 4b : Orientations propres aux secteurs d'implantation périphérique

Achats réguliers concernent les activités de types supermarchés, alimentaire spécialisé, (...) et à une aire d'influence de 5 000 habitants environ ou plus.  
Achats occasionnels légers concernent les activités de types épicerie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, (...) et à une aire d'influence de plus de 20 000 habitants.  
Achats occasionnels lourds concernent les activités de types bricolage, jardinage, (...) et à une aire d'influence de plus de 10 000 habitants.  
Achats exceptionnels concernent les activités de types meubles, gros électroménager, aménagement de la maison, carrosserie, (...) et à une aire d'influence de plus de 20 000 habitants.

?

.....

Êtes-vous d'accord avec l'ambition proposée pour chaque zone commerciale ?

Type de zones d'activités commerciales	Nom de la zone	Mixité avec d'autres activités économiques	Aire d'attractivité	Taille de commerces attendus	Type de commerces attendus
MAJEURE	Val de Durance (Sisteron)	Non	Extra-territoriale	Fait de ne pas planifier et qui ne prend pas en compte les commerces de proximité (ex : > 300 m <sup>2</sup> de surface de vente ?)	Tout ? (achats réguliers/ achats occasionnels et achats exceptionnels)
INTERMÉDIAIRE	Le Plan (Laragne-Montéglin)	(Exemples : étendre les activités non-commerciales - étendre ou limiter le commerce de détail)	intercommunale	Fait de ne pas planifier qui vient restreindre l'activité commerciale (ex : > 2500 m <sup>2</sup> ?)	Achats réguliers/ achats occasionnels et achats exceptionnels (santé)
PROXIMITÉ	Metelline (Sisteron) Les grandes Blanches (Le Poët)		Locale	Fait de ne pas planifier qui vient restreindre l'activité commerciale (ex : > 3000 m <sup>2</sup> de surface de vente ?)	Achats réguliers/ achats occasionnels et achats exceptionnels (santé, alimentation - contrôler les grandes surfaces existantes dans une limite à définir (ex : 3000m <sup>2</sup> de SV au total)

Indiquez vos remarques ci-dessous

..... Favoriser l'implantation de ZAC sur les secteurs de proximité à détail ?

.....

.....

.....

.....

## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="radio"/>                                    | <input type="radio"/>  | <input checked="" type="radio"/>  |
| <b>Peu ambitieux :</b><br>> Protection agricole affichée | <b>Moyennement ambitieux :</b><br>> Protection agricole affichée<br>> Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales | <b>Très ambitieux :</b><br>> Protection agricole très forte<br>> Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex: identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins)<br>> Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique/ parcelles «terroirs» et classement en sous-secteurs spécifiques<br>> Cibler les filières agricoles à valoriser<br>> Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN) |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Encourager le bio  
Lutter contre le photovoltaïque  
Favoriser les petites exploitations

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="radio"/>   | <input type="radio"/>   | <input checked="" type="radio"/>   |
| <b>Peu ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hébergements touristiques en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes) | <b>Moyennement ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour le développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulotte, yourtes etc.)<br>> Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation | <b>Très ambitieux :</b><br>> Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hébergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains;<br>> Aménagement de circuits-courts touristiques;<br>> Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hébergements touristiques;<br>> Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques;<br>> Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...) |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="radio"/>  | <input type="radio"/>  | <input checked="" type="radio"/>  |
| <b>Peu ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers. | <b>Moyennement ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers ;<br>> Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière. | <b>Très ambitieux :</b><br>> Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois;<br>> Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins, et en limitant les impacts paysagers;<br>> Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ou d'épicerie bois;<br>> Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocity forestiers avec des collectivités voisines) |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="radio"/>   | <input type="radio"/>   | <input checked="" type="radio"/>  |
| <b>Peu ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales<br>> Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal) | <b>Moyennement ambitieux :</b><br>> Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales<br>> Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes<br>> Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal) | <b>Très ambitieux :</b><br>> Permettre le maintien et le développement des carrières existantes et créer de nouvelles carrières à proximité<br>> Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière<br>> Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex: plateforme collective)<br>> Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal) |

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Eviter la concurrence des carrières existantes

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### Cadre réglementaire et stratégique

#### Stratégie régionale : SRADET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles/forestières

#### Rappel du PAS

##### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

##### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1 : La protection des habitats naturels

La protection des paysages et habitats naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADET(s)

#### Moyennement ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...);
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADET(s)

#### Très ambitieux :

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...);
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADET(s)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

A. Tenir compte de l'existant

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

#### Moyennement ambitieux :

- > Admission seule des installations/aménagements légers

#### Très ambitieux :

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Faire référence au PLU / PDU

## TEMPS 2

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

#### Moyennement ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

#### Très ambitieux :

- > Interdire les constructions/infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler
- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines à préserver de toute urbanisation

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Privilégier le fait de ne pas imposer des règles de nouvelles zones de désimperméabilisation ?

### 2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée

#### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

#### Très ambitieux :

- > Localiser les communes concernées
- > Imposer des secteurs cibles dans les opérations d'aménagement et de programmation
- > Principes techniques et précis de composition (coupes perspectives pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

La zone est de préserver l'état actuel du territoire

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui oui Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agira de :
- préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs à vocation économique, industrielle, agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des cônes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins pédestres et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des limites agri-urbaines)

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

Respecter la différences locaux

S'inscrire dans les recommandations du PNR

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui oui Non pour chaque action proposer :



Il s'agit de garantir la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques. Ce sera possible en concertant les acteurs locaux et en intégrant les enjeux paysagers et environnementaux dans les projets d'aménagement.



#### Propositions de prescriptions

Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
- Préserver les vues existantes
- Traiter qualitativement les limites de zones
- Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
- Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
- Réfléchir à une charte et une signalétique commune au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant

Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :

- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
- Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
- Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
- Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site.

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

Moduler en fonction des spécificités



## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

**Nuisances sonores :** le territoire intercommunal est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), classement sonore des secteurs affectés par le bruit (LAS), la D4085 et la D4073 sont concernées par le classement sonore des voies dans les Alpes-de-Haute-Provence, et la D1075, la D1085 et l'AS1 pour les Hautes-Alpes

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée pour la prise en compte des nuisances sonores et renvoi au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- > Rappel des règles de recul par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.
- > Principes généraux de volumétrie et d'implantation des constructions pour réduire les nuisances

### Très ambitieux

- > Traduction des mesures du PPBE + arrêtés préfectoraux relatifs aux nuisances sonores
- > Règles de recul et principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport à des axes/secteurs à identifier
- > Principes de volumétrie et d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux Routes Classées à Grande Circulation (RGC) conformément à l'article L111-6\* du Code de l'Urbanisme.

Indiquez vos remarques ci-dessous :



### Risques incendie

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe de sécurisation prioritaire affichée pour faciliter la gestion des massifs et réaliser des aménagements qui contribuent à la défense contre les incendies, sans pour autant contraindre le développement

### Moyennement ambitieux :

- > Respect Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- > Principe d'encadrement de l'urbanisation dans les secteurs sensibles
- > Encadrement du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles

### Très ambitieux

- > Respect OLD
- > Principe d'exclusion des constructions à risque et de l'urbanisation dans les secteurs sensibles et isolés
- > Interdiction du développement des hébergements touristiques (camping, yourtes...) dans les secteurs sensibles
- > Identifier les modalités de protection des zones habitées (ex : principes d'aménagement, formes urbaines, coupures agricoles à localiser dans les secteurs à risque)
- > Outils et actions réglementaires pour préserver la sécurité et défendables (ex : zonage spécifique, servitudes...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## 6 : Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource en eau

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

### Peu ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels ou agricoles dans les périmètres de captage

### Moyennement ambitieux :

- > Vérifier la cohérence du projet de développement au regard de la disponibilité de la ressource dans un contexte d'adaptation au changement climatique
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage
- > Conditionner toute nouvelle urbanisation à la possibilité de traitement des eaux usées par un système d'assainissement aux performances adaptées aux capacités des milieux récepteurs

### Très ambitieux

- > Augmenter de la capacité d'alimentation en eau potable (étude, documents de référence, connaissances existantes ou à renforcer) au préalable de l'ouverture à l'urbanisation
- > Occupation du sol en adéquation avec la vocation d'espaces naturels dans les périmètres de captage et exclusion de toute pression polluante à proximité (urbaine, agricole, industrielle)
- > Dispositions pour assurer la protection des zones de captage qui ne font pas l'objet d'une DUP
- > Identifier les zones stratégiques de sauvegarde actuelles et futures
- > Mesures d'infiltration et de récupération des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle constructible
- > Améliorer la connaissance des sources potentielles

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 7: Développement du photovoltaïque et insertion dans le paysage

Cochez le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux

- > Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement

#### Moyennement ambitieux

- > Priorité affichée pour l'insertion des projets photovoltaïques dans le paysage et leur environnement
- > Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives

#### Très ambitieux

- > Interdire les fermes solaires au sol dans les surfaces agricoles productives et les espaces patrimoniaux/naturels d'intérêt
- > Identifier les espaces les plus propices à ce type d'installations (friches, délaissés, sites pollués, projets...)
- > Identifier des mesures d'insertion paysagère.

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### Bilan/synthèse

Indiquez vos remarques ci-dessous :

J'ai passé un bon moment!

Je suis à moitié sûr 2 feuilles de brouillon par effectués / corrigés la synthèse ☺

---

Table 8

---

**Cadre réglementaire et stratégique**

**Stratégie régionale - SRADET(s)**

1. Redynamiser les centres-bourgs et les centres-villes
2. Limiter le développement des surfaces commerciales en périphérie en favorisant la densification
3. Développer le territoire par l'attractivité et ses spécificités

**Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :**

- Axe 2 - Soutenir une économie responsable
1. Consolider les pôles économiques existants (zones d'activités, carrières, activités agricoles)
  2. Faciliter l'activité économique dans les centres-villages et centres-villes

**1 : La localisation du commerce de proximité en vue de conforter les centres-villages et centre-villes**

Les commerces et services de proximité dans les centres-bourgs/quartiers

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	○
<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée uniquement</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité affichée</li> <li>&gt; Protection sur les linéaires existants</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Priorité exclusive</li> <li>&gt; Action foncière pour permettre de recréer des pôles/linéaires commerciaux dans les centres bourgs/ville des pôles d'équilibre et le centre urbain</li> <li>&gt; Identification les localisations préférentielles pour le commerce de proximité</li> </ul>

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Attention à la définition

**2 : Le développement des zones d'activités commerciales en vue de recentrer la vocation commerciale sur le territoire**

Les zones d'activités à vocation commerciale

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	○
<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Possibilité d'encadrer de créer de nouvelles zones dans les polarités commerciales à identifier</li> <li>&gt; Possibilité d'extensions</li> <li>&gt; Pas de limites de taille de commerce</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pas de création de nouvelles zones commerciales</li> <li>&gt; Possibilité d'extension à localiser</li> <li>&gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Moratoire sur les zones commerciales (pas de surfaces de vente supplémentaires)</li> <li>&gt; Pas de création de locaux commerciaux de moins de 300m<sup>2</sup> de surface de vente</li> </ul>

Question moy ?

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Attention aux besoins de stationnement et zone

**3 : Le développement des zones d'activités industrielles ou artisanales en vue de conforter leur vocation/spécialisation**

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

○	○	○
<p><b>Peu ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Possibilité de créer des nouveaux commerces dans une limite à définir (taille, enveloppe de surface de vente)</li> <li>&gt; Possibilité de créer des bureaux et des services</li> </ul>	<p><b>Moyennement ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Autorisation uniquement de l'artisanat commercial dans une limite à définir (ex : 300m<sup>2</sup> de surface de vente, en dehors des zones d'activités à forte spécialisation industrielle/artisanales)</li> <li>&gt; Autorisation des bureaux et services dans une limite à définir</li> </ul>	<p><b>Très ambitieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; interdiction de la destination commerce de détail et artisanat commercial</li> <li>&gt; interdiction des bureaux et des services</li> </ul>

Indiquez vos remarques ci-dessous :

# Thématique : ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

## 4 : Localisation des centralités commerciales et des zones d'activités commerciales (secteurs d'implantation périphérique)

A l'aide des tableaux ci-après, indiquez sur la cartographie les modifications le cas échéant.

Les localités « intermédiaires » (Bardonnex et Colombier) et les localités « structurantes » (Sisiron) ont une localisation géographique telle qu'elles sont commerciales et structurantes.

**Les centralités commerciales structurantes :** les centralités structurantes ont une localisation géographique telle qu'elles sont commerciales et structurantes.

?

**Les secteurs d'implantation périphériques :** les secteurs d'implantation périphériques ont une localisation géographique telle qu'ils sont commerciaux et structurants.

Les localités « intermédiaires » (Bardonnex et Colombier) et les localités « structurantes » (Sisiron) ont une localisation géographique telle qu'elles sont commerciales et structurantes.

Les localités « intermédiaires » (Bardonnex et Colombier) et les localités « structurantes » (Sisiron) ont une localisation géographique telle qu'elles sont commerciales et structurantes.

Les localités « intermédiaires » (Bardonnex et Colombier) et les localités « structurantes » (Sisiron) ont une localisation géographique telle qu'elles sont commerciales et structurantes.



Centralités commerciales

- Majeure
- Structurante
- Proximité
- Hyperproximité



### Secteurs d'implantation périphérique

- 1** Majeure
- 2** Intermédiaire
- 3** Proximité





## Thématique : ECONOMIE ET AMENAGEMENT COMMERCIAL

### 5 : La préservation de l'activité agricole en vue de valoriser les productions alimentaires locales

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- Peu ambitieux :**
- > Protection agricole affichée
- Moyennement ambitieux :**
- > Protection agricole affichée
  - > Renforcement et soutien aux initiatives de production alimentaires locales
- Très ambitieux**
- > Protection agricole très forte
  - > Mesures concrètes pour soutenir les productions alimentaires locales (ex. identification du potentiel dédié aux circuits courts, diversification des activités agricoles, réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour rapprocher la production locale entre territoires voisins.)
  - > Identification des espaces agricoles à haut potentiel agronomique/ parcelles «terroirs» et classement en sous-secteurs spécifiques.
  - > Cibler les filières agricoles à valoriser
  - > Encouragement à la mise en place de dispositifs réglementaires comme les Zones Agricoles à Protéger (ZAP) et les Périmètres de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturs (PAEN).

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 6 : Les modalités de développement de l'activité touristique

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- Peu ambitieux**
- > Priorité affichée pour le développement d'une offre classique d'hebergements touristiques en lien avec le « tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes)
  - > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques
- Moyennement ambitieux**
- > Priorité affichée pour d'une offre diversifiée et insolite d'hebergements touristiques et de loisirs, en lien avec le «tourisme vert (circuits courts, camping, gîtes, hébergements insolites, cabanes perchées, roulottes, yourtes etc.)
  - > Priorité affichée pour la mise en réseau des sites touristiques et localisation
- Très ambitieux**
- > Développement d'une offre diversifiée et insolite d'hebergements touristiques et de loisirs, en lien avec le tourisme vert, y compris dans les centres urbains;
  - > Aménagement de circuits-courts touristiques;
  - > Encourager le changement de destination des anciens bâti agricoles/fermes/constructions vacantes au profit d'hebergements touristiques;
  - > Encadrer l'insertion paysagère et architecturale des équipements touristiques;
  - > Actions pour développer un parcours touristique complet (localisation des sites à relier, schéma de développement touristique...).

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 7 : Gestion de la ressource « bois » en vue d'améliorer les débouchés de la filière

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- Peu ambitieux :**
- > Priorité affichée pour la préservation et valorisation des massifs forestiers
- Moyennement ambitieux :**
- > Priorité affichée pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers.
  - > Développement des constructions/installations et aménagements nécessaires à l'exploitation forestière
- Très ambitieux**
- > Préservation et identification des massifs forestiers dédiés à la filière bois;
  - > Encadrer les constructions et installations nécessaires à l'exploitation forestière en réponse aux besoins et en limitant les impacts paysagers;
  - > Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction, à travers le développement de circuits courts et/ ou d'épicerie bois;
  - > Définir une structuration/stratégie de développement forestier (charte forestière, plan de développement massif, contrats de réciprocity forestiers avec des collectivités voisines)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 8 : Protection de la ressource minérale (carrière)

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

- Peu ambitieux :**
- > Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales
- Moyennement ambitieux :**
- > Priorité affichée pour la préservation des ressources minérales
  - > Permettre uniquement le maintien et le développement des carrières existantes
  - > Renvoi simple au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)
- Très ambitieux**
- > Permettre le maintien et le développement des carrières existantes
  - > Définir des secteurs de nouvelles carrières à créer
  - > Encadrement de l'urbanisation à proximité des sites de carrière
  - > Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)
  - > Mesures pour favoriser le recyclage de matériaux inertes (ex. plateforme collective)
  - > Renvoi au Schéma Régional des Carrières (document supra communal)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

TEMPS 2

### Cadre réglementaire et stratégique

#### Stratégie régionale : SRADET(s)

1. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines, et espaces naturels remarquables
2. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les pratiques agricoles, forestières

#### Rappel du PAS

##### Stratégie locale / Rappel du Projet d'Aménagement Stratégique :

##### Axe 1 : affirmer une identité rurale dynamique/Axe 2 : engager une transition sobre

1. Maintenir et préserver les paysages et espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Poursuivre la revitalisation des centres-villes et centres-villages et la valorisation du patrimoine bâti
3. Améliorer la qualité environnementale et écologique des aménagements et des constructions
4. Préserver, valoriser et optimiser les ressources du territoire

### 1 : La protection des habitats naturels

La préservation des paysages et habitats naturels

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à fort intérêt (Natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi simple à la Trame Verte et Bleue des SRADET(s).

#### Moyennement ambitieux :

- > Protection des habitats naturels à moyen et fort intérêt (ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Renvoi à la trame verte et bleue des SRADET(s).

#### Très ambitieux

- > Protection des habitats naturels d'intérêt et ordinaire (nature en ville, bosquets, prairies, ripisylves, haies bocagères, ZNIEFF, natura 2000, zones humides...)
- > Identifier l'emprise d'une trame verte et bleue locale issue de l'évaluation environnementale du SCOT et assortie de prescriptions à compléter avec celle des SRADET(s).

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Possibilité de construire mais de manière encadrée

#### Moyennement ambitieux :

- > Admission seule des installations/aménagements légers

#### Très ambitieux

- > Interdiction des constructions
- > Instaurer une bande d'inconstructibilité de largeur à définir par rapport aux corridors écologiques

Indiquez vos remarques ci-dessous :

Le règlement est la déclinaison du développement des règles, prescrites dans le Règlement de la Trame/Bleue. Afin d'éviter de perdre les effets de composition et de composition de paysage.

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables

#### Moyennement ambitieux :

- > Permettre les constructions si elles disposent d'aménagements perméables
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler

#### Très ambitieux

- > Interdire les constructions/infrastructures
- > Actions pour mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation dans des secteurs stratégiques à cibler
- > Identifier les éléments naturels qui constituent des coupures urbaines, à préserver de toute urbanisation

Indiquez vos remarques ci-dessous :

### 2 : Travailler la qualité paysagère des entrées de ville

Cocher le niveau d'ambition retenu (vous pouvez entourer l'orientation qui vous plaît pour compléter)

#### Peu ambitieux :

- > Priorité affichée

#### Moyennement ambitieux :

- > Priorité affichée
- > Principes généraux de composition

#### Très ambitieux

- > Localiser les communes concernées
- > Imposer des secteurs ciblés dans les opérations d'aménagement et de programmation
- > Principes techniques et précis de composition (coupes techniques de principes pour travailler la silhouette du bourg, retrait mètre par rapport à des axes identifiés, identification des éléments qualitatifs à protéger en entrée de ville...)

Indiquez vos remarques ci-dessous :

## Thématique : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

### 3 : Orientations propres à la valorisation de la qualité des paysages

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions d'actions

- Pour protéger les motifs paysagers du territoire intercommunal, il s'agira de :
  - préserver le patrimoine bâti, vernaculaire et historique (ex : recensement des éléments patrimoniaux, itinéraires de promenades, conditionnement du changement de destination des anciens bâtiments agricoles d'intérêt)
  - prendre en compte la silhouette des bourgs en entrée de ville et dans les projets urbains
  - réfléchir à l'implantation et à la qualité architecturale aux constructions de volumes importants (logements collectifs, à vocation économique, industrielle agricole...)
  - prendre en compte les points de vue et panorama (ex : protection des espaces ouverts, ouverture visuelle au sein du tissu urbain dense, localisation des scènes de vue d'intérêt...)
  - valoriser les chemins pédestres et voies vertes, vecteurs d'images identitaires (ex : signalétique adaptée, emplacements réservés, sécurisation...)
  - veiller à l'insertion paysagère des zones agricoles (ex : favoriser les zones agricoles non constructibles dans les secteurs d'intérêt paysager, favoriser le regroupement des constructions agricoles pour préserver les vues...)
  - traiter les limites entre les entités urbaines (ex : traitement paysager des limites agri-urbaines)

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 4 : Orientations propres à la qualité paysagère et environnementale des secteurs d'implantation privilégiés pour l'accueil des activités logistiques

Indiquer Oui ou Non pour chaque action proposée :



#### Propositions de prescriptions

- Pour garantir la qualité paysagère des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :
- Optimiser l'implantation des nouveaux équipements commerciaux en tenant compte de la topographie
  - Préserver les vues existantes
  - Traiter qualitativement les limites de zones
  - Développer un aménagement qualitatif des zones de stationnement
  - Réaliser des choix de gabarits de bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité
  - Réfléchir à une charte et une signalétique commune au sein de la zone afin qu'elle ne défigure pas le paysage environnant
- Pour garantir la qualité environnementale des secteurs d'implantation logistique, il s'agira de :
- Favoriser la perméabilité des sols et la végétation, notamment dans les espaces situés en transition d'espaces naturels ou agricoles
  - Encourager la production d'énergie renouvelable sur site, en valorisant les espaces artificialisés (toits, stationnement...)
  - Accompagner la performance énergétique et environnementale des bâtiments
  - Limiter la pollution des sols et des eaux par un effort de gestion et de filtration des eaux pluviales et résiduelles sur site

Indiquez vos remarques ci-dessous ou exemples

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Traitement paysagère  
comme  
naturel







